



# Suppression compteurs d'eau chaude

Par **FP3184**, le **14/01/2015** à **20:07**

Bonjour,

Je suis membre du Conseil Syndical d'un immeuble construit en 1962 (plus de 80 lots), avec chauffage central collectif.

Annuellement, le relevé et d'entretien des compteurs d'eau chaude posés dans les appartements (1 par colonne d'eau chaude, or il y a 2 colonnes...) nous coûte la moitié de l'eau chaude elle-même.

Nous avons essayé de mettre en concurrence l'entreprise chargée du relevé et des compteurs mais nous obtenons des tarifs similaires.

Il paraît absurde dans ce cadre de continuer à procéder à une individualisation des charges puisque l'augmentation de la facture totale est telle (+50%) que cela ne profite finalement à personne, pas même aux petits consommateurs.

La législation nous autorise-t-elle à revenir (après vote de l'AG bien entendu) à une répartition forfaitaire aux tantièmes du règlement de copropriété ? (ou quelles conditions faudrait-il remplir pour qu'elle nous y autorise)

Dans le cas contraire, qu'en est-il en pratique si jamais l'AG procède malgré tout au vote ?

En vous remerciant de votre aide.